



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 02 novembre 2017

Communiqué de presse

VEILLE SAISONNIÈRE 2017-2018



En complément des 12 572 places d'hébergement et de logement adapté ouvertes toute l'année dans le département du Nord, plus de 400 places supplémentaires de mise à l'abri sont mobilisables cette année pour faire face aux difficultés induites par l'arrivée de l'hiver. Elles ouvriront de manière progressive dès lors que les sites retenus le permettront. Dès la première semaine de novembre, des places seront ouvertes.

Depuis deux ans, 268 places de mise à l'abri ont été pérennisées à l'issue de la veille saisonnière permettant ainsi à l'État de proposer une offre d'hébergement plus importante qu'au cours des années précédentes.

La veille saisonnière se traduit également par des financements supplémentaires accordés aux associations portant des projets de veille sociale (accueil de jour et équipes mobiles) afin de renforcer leurs moyens humains et d'élargir les horaires d'ouverture des structures d'accueil.

Ainsi, la veille saisonnière 2017-2018 permet le renforcement des maraudes et de l'accompagnement social dans les structures, mais également l'ouverture progressive des sites 24h/24 afin d'assurer un accueil de jour comme de nuit.

Les trois services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) du département, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord, proposeront des solutions de mise à l'abri et un accompagnement renforcé en portant une attention particulière à la situation des publics les plus fragilisés, en particulier les familles et les femmes avec enfant(s).

La veille saisonnière favorise, à très court terme, la protection des plus fragiles et doit permettre, à moyen terme, une ouverture sur les dispositifs de droit commun d'accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes fragilisées.

L'organisation du dispositif de veille saisonnière a été établie à partir du bilan réalisé en juin 2017 avec les SIAO et 21 associations œuvrant dans le champ de l'accueil, l'hébergement et l'insertion pour identifier les besoins et dans le cadre d'une coopération active des collectivités locales.

Michel Lalande, préfet des Hauts-de-France, préfet du Nord, remercie les élus qui ont répondu favorablement à l'installation des locaux de mise à l'abri temporaire, en particulier le président du Conseil départemental du Nord et les maires des communes d'Armentières, Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Douai, Dunkerque, Hautmont, Hazebrouck, Lille, Roubaix et Villeneuve-d'Ascq ainsi que les opérateurs associatifs dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État.

L'État mobilise plus de 600 000 euros par mois du 1er novembre au 31 mars, soit un total de 3 millions d'euros sur la durée de la veille saisonnière.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59